

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusive par la société « Dislog Industries SA » de la société « Kosmo Pharm SA » à travers l'acquisition de 100% de son capital social et droits de vote y afférents

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

Noms des entreprises et groupes concernées:

- Société Dislog Industries SA;
- Société Kosmo Pharm SA ;

Nature de l'opération :

- Acquisition de 100% du capital et des droits de vote.

Secteur économique concerné:

- Le secteur Pharmaceutique.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 03 jours à partir de la date de publication du présent communiqué.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION

Le Conseil de la Concurrence a reçu une notification concernant l'opération de concentration par lequel la société Dislog Industries, société anonyme de droit marocain, ayant son siège à Casablanca, se portera acquéreur de la totalité du capital et des droits de vote de la société anonyme de droit marocain kosmo pharm SA.

- **Dislog Industries SA** société anonyme de droit marocain, directement contrôlée par la société H&S Invest Holding qui détient 88,18% du capital social de Dislog Industries, cette société anonyme de droit marocain est une structure détenant des participations dans des filiales opérant dans le secteur industriel, chacune spécialisée dans un domaine différent.

- **Kosmo Pharm SA** est une société anonyme de droit marocain en 1997, autorisée par le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) en tant qu'établissement pharmaceutique industriel. Elle est spécialisée dans la fabrication et l'importation de certains médicaments et compléments alimentaires et cosmétiques.